

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Le 9 octobre 2025 était déposée, à l'Assemblée nationale, par le député de Matane-Matapédia, une pétition demandant au ministère de l'Éducation, par l'intermédiaire du Centre de services scolaire des Monts-et-Marées, de ne pas retenir le secteur de la rue du Rempart pour l'implantation de la nouvelle école primaire à Matane.

J'ai bien pris acte de cette demande. La Loi sur l'instruction publique établit les rôles et responsabilités de chacun en ce qui a trait aux besoins d'espaces et à la construction de nouvelles écoles. Selon la Loi, il revient au centre de services scolaire d'identifier le secteur à l'intérieur duquel une nouvelle école doit être bâtie.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées.


Sonia LeBel